

COMMUNIQUÉ

Internet Haute Vitesse : Positionnement de la MRC d'Argenteuil quant au processus d'implantation et de déploiement d'un service Internet Haute Vitesse, en vue de desservir le plus grand nombre de citoyens possible, sur le territoire de la MRC d'Argenteuil

Lachute, le 8 avril 2009 - Le conseil de la MRC d'Argenteuil est heureux d'exposer à la population d'Argenteuil, son positionnement en regard de l'important dossier de la desserte en service Internet Haute Vitesse sur son territoire.

Historique et mise en contexte du dossier

À ce jour, on estime qu'entre 15 000 et 17 000 citoyens de la MRC d'Argenteuil ont accès à l'Internet Haute Vitesse, ce qui représente un peu plus de 50 % de la population totale de la MRC.

Les zones desservies se situent majoritairement dans les noyaux urbains, ainsi que dans les secteurs à plus forte densité de population. Les zones rurales plus éloignées ne sont que partiellement desservies, et ce, par l'entreprise privée.

Adhésion de la MRC d'Argenteuil au Programme « Villages branchés du Québec »

Lancé officiellement le 18 septembre 2002, le programme « Villages branchés du Québec » visait à soutenir les commissions scolaires, les municipalités locales et les municipalités régionales de comté de toutes les régions du Québec pour la construction d'un réseau de télécommunication à large bande passante (fibre optique) entre des bâtiments publics d'une région.

Les bâtiments visés étaient les principaux bâtiments municipaux (hôtels de ville et bibliothèques), les écoles primaires et secondaires, les centres d'éducation des adultes, les centres de formation professionnelle et les centres administratifs des commissions scolaires.

Les organismes admissibles avaient jusqu'au 30 novembre 2003 pour déposer leur projet. Les conditions financières de ce programme prévoyaient le versement d'une aide financière gouvernementale représentant 66 2/3 % des coûts admissibles.

La MRC d'Argenteuil a donc dû se positionner rapidement afin de profiter de cet avantageux régime d'aide financière, et c'est en novembre 2003 que la MRC d'Argenteuil a exprimé, à l'unanimité, sa volonté de saisir cette opportunité d'avoir accès à des infrastructures à la fine pointe de la technologie en matière de fibre optique. Par conséquent, lors de sa séance

régulière tenue le 26 novembre 2003, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté à l'unanimité la résolution numéro 03-11-286, afin d'officialiser sa décision de prendre part, en partenariat avec la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, au Programme « Villages Branchés du Québec ».

En 2009, nous pouvons aisément mesurer l'impact positif que l'adhésion au Programme « Villages branchés du Québec » représente pour la MRC d'Argenteuil et ses 9 municipalités constituantes. Voici un aperçu des gestes posés par la MRC, et des multiples applications et réalisations tangibles découlant de notre adhésion au programme, et de notre branchement à la technologie de la fibre optique :

- 1- Novembre 2003 : Adhésion de la MRC d'Argenteuil au programme Villages Branchés du Québec (résolution numéro 03-11-286);
- 2- 2004 : Construction du réseau de fibre optique ;
- 3- Branchement de la fibre optique à la MRC et dans les hôtels de ville des neuf municipalités constituantes de la MRC;
- 4- Branchement des écoles primaires et secondaires, sur le territoire de la MRC, donnant accès à Internet Haute Vitesse à plusieurs milliers d'étudiants et d'enseignants;
- 5- Embauche, en janvier 2005, d'un technicien informatique /administrateur de réseau, en poste à temps plein à la MRC, et au service des municipalités locales;
- 6- Novembre 2006 : Adoption du règlement d'emprunt numéro 58-1-06, au montant de 907 747 \$;
- 7- Décembre 2006 : Conclusion avec Bell Canada d'une entente de services d'une durée de 20 ans, relativement à l'entretien du réseau de fibre optique
- 8- Obtention d'une aide financière (subvention) de l'ordre de \$ 729 670, versée par le gouvernement du Québec sur une période de 10 ans, et représentant les 2/3 des coûts de branchement de la fibre optique;
- 9- L'octroi de cette subvention a été rendu possible grâce à l'investissement de base de la MRC de 1,118 millions \$, lequel investissement fut réparti entre les 9 municipalités locales sur la base de la richesse foncière uniformisée (RFU);
- 10-Implantation de divers services sur le réseau informatique de la MRC et accessibles à ses municipalités locales, tels que la cartographie, messagerie Internet, services d'évaluation, services de sécurité incendie, etc);
- 11-Les municipalités profitent maintenant de services plus évolués et plus efficaces comme la messagerie et les agendas partagés, les copies de sauvegarde sur un serveur centralisé, un service de cartographie en ligne, le télétravail, la gestion d'information de sécurité incendie à l'échelle régionale, la mise en commun des équipements plus dispendieux, etc.

Historique et mise en contexte **Projet « Internet Haute Vitesse »**

Voici un rappel des gestes posés par la MRC d'Argenteuil, dans le développement du dossier de l'accès au service Internet Haute Vitesse pour les entreprises et les citoyens :

- 1- Mai 2005 : Démarches infructueuses auprès de Bell Canada, en vue de déployer le service Internet Haute Vitesse sur le territoire de la MRC d'Argenteuil;
- 2- 25 septembre 2007 : première demande soumise à Bell Canada d'offrir le service dans les secteurs non-desservis de la MRC, dans les municipalités de Mille-Isles et de Gore (résolution numéro 07-09-265), selon les termes du contrat conclu en décembre 2006;
- 3- Janvier 2008 : Bell ne manifeste pas d'intérêt à desservir ces zones, et ne s'oppose pas à ce que la MRC fasse le développement, par le biais d'un OBNL;
- 4- 22 janvier 2008 : Deuxième demande soumise à Bell Canada d'offrir le service dans les secteurs non-desservis de la MRC, pour les 7 autres municipalités locales (résolution numéro 08-01-027), selon les termes du contrat conclu en décembre 2006;
- 5- Mai 2008 : Bell ne manifeste pas d'intérêt à desservir ces zones, et ne s'oppose pas à ce que la MRC fasse le développement, par le biais d'un OBNL;
- 6- Février 2008 : Mandat, par la MRC, à la firme « *Génicom groupe conseil* » pour la réalisation d'une étude sur le déploiement d'Internet Haute Vitesse sur le territoire de la MRC d'Argenteuil ;
- 7- Juin 2008 : Présentation de l'étude de la firme « *Génicom groupe conseil* »;
- 8- 27 janvier 2009 : rencontre de représentants de la MRC et du CLD d'Argenteuil au Ministère du Conseil Exécutif, à Québec, en vue de discuter des façons de faire pour déployer, au meilleur coût possible, le service Internet Haute Vitesse dans Argenteuil;
- 9- 11 mars 2009 : Dépôt au conseil de la MRC, d'une proposition afin d'offrir le service Internet Haute Vitesse au plus grand nombre de citoyens possible, en tenant compte de la réalité socio-économique de la MRC et de la géo-morphologie de son vaste territoire.

« Le défi technologique que nous nous sommes lancé en 2003, soit de doter la MRC de la technologie de la fibre optique est réussi. Le nouveau défi qui se présente à nous en 2009, est d'amorcer la démarche visant à optimiser l'investissement, et de maximiser l'utilisation des infrastructures présentes sur le territoire, en vue d'élargir la desserte du service d'Internet Haute Vitesse au plus grand nombre de citoyens possible, à travers le territoire de la MRC », de dire le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Daniel Beaulieu.

Enjeux reliés au développement de l'économie numérique

- i) Croissance économique et compétitivité
- ii) Généralisation de l'accès aux savoirs
- iii) Création et diffusion de nouveaux services en matière de formation, d'éducation, de services sociaux et de culture
- iv) Économie Internet et emploi

Exemples et applications

Pourquoi se brancher en haute vitesse

1. Favoriser le maintien des emplois existants en les préservant et en les consolidant
2. Accroître l'emploi en attirant des entreprises et des travailleurs autonomes (ex. : consultants, traducteurs, formateurs, graphistes, informaticiens, etc.) établis ailleurs
3. Permettre aux entreprises situées en milieu rural d'être plus productives (ex. : recruter de la main-d'œuvre, collaborer avec leurs partenaires, organiser des conférences virtuelles, faciliter le télé-travail ou concevoir de nouvelles approches de vente)
4. Améliorer le fonctionnement des entreprises agricoles
5. Favoriser un enseignement égal pour tous
6. Un gouvernement en ligne : permettre d'avoir accès à l'information et aux services en ligne municipaux, provinciaux et fédéraux
7. Mobiliser les communautés : un outil qui permet aux résidents des régions du Québec de se regrouper, de communiquer les uns avec les autres, de démarrer des projets collectifs.

Les multiples applications de l'Internet Haute Vitesse trouvent un fort écho sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, qui connaît depuis quelques années un essor immobilier important dans ses secteurs de villégiature, situés en milieu rural. De nombreux villégiateurs, de nouvelles industries, ainsi qu'un nombre sans cesse grandissant de citoyens et de travailleurs autonomes, ont un réel besoin de cette technologie.

Sources de financement possibles

- Gouvernement du Québec - Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), via son nouveau programme « Communautés rurales branchées », dévoilé le 9 mars 2009
- Gouvernement du Canada, via son programme d'« Équipements fédéraux et d'infrastructures du savoir »

- Conférence régionale des élus (CRE) des Laurentides
- CLD d'Argenteuil, via le Fonds d'économie sociale - démarrage d'entreprise sans but lucratif
- Fournisseurs privés
- Municipalités locales (selon le principe général d'utilisateur payeur)

Un nouveau programme provincial a été officiellement annoncé, le 9 mars 2009, par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Nathalie Normandeau. Il s'agit du programme « Communautés rurales branchées », qui vise à appuyer les projets collectifs qui proposent aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural, un service Internet Haute Vitesse de qualité analogue et à un coût comparable au service offert en milieu urbain. Doté d'une enveloppe de 24 millions de dollars, ce programme s'échelonne sur une période de 5 ans, débutant le 1^{er} avril 2009. La contribution financière du MAMROT peut atteindre 1,5 M \$ par projet.

Les promoteurs admissibles sont notamment : une municipalité locale, un regroupement de municipalités locales, une MRC et un organisme à but non lucratif (OBNL) dont la mission est axée sur l'offre de service Internet Haute Vitesse.

Le gouvernement du Canada pour sa part, a mis en place en janvier 2009, un programme d'aide financière doté d'une enveloppe de 225 M \$ sur 3 ans, afin de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie visant à élargir l'accès aux services à large bande passant dans les collectivités non desservies. (Équipements fédéraux et infrastructures du savoir). Nous sommes toujours dans l'attente des informations plus détaillées, notamment quant aux critères d'admissibilité.

Structure organisationnelle

En tenant compte de ce qui précède, et afin de mettre en place une structure qui permettrait d'atteindre efficacement les objectifs visés, soit de rejoindre le plus grand nombre de citoyens non encore desservis par le service Internet Haute Vitesse, tout en bénéficiant des aides financières gouvernementales disponibles, la MRC d'Argenteuil, a exprimé sa volonté, lors de la session régulière tenue le 11 mars 2009, par l'adoption de quatre résolutions, à savoir :

- résolution 09-03-102, visant à exprimer le positionnement officiel de la MRC et à définir le plan d'action à court et à moyen terme, en vue de favoriser l'accès Internet Haute Vitesse au plus grand nombre de citoyens de la MRC d'Argenteuil;
- résolution 09-03-103, visant à demander à Bell Canada et à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, de compléter les procédures d'enregistrement des droits de propriété de la fibre optique appartenant à la MRC d'Argenteuil;

- résolution 09-03-104, visant à constituer un comité de travail pour la mise en œuvre du plan d'action
- résolution 09-03-105, résolution d'intention en vue de déposer, auprès des instances gouvernementales fédérales, provinciales, et à la CRÉ des Laurentides, des demandes d'aide financière au soutien du projet de desserte du territoire de la MRC d'Argenteuil.

Constitution et mission de l'organisme à but non lucratif (OBNL)

1. Constitution d'un organisme à but non lucratif (OBNL), en vertu de la loi sur les Compagnies, et en respect des exigences liant la MRC d'Argenteuil à Bell Canada en matière de fibre optique ;
2. Cet OBNL agira à titre de promoteur. Le nom provisoire de cet OBNL est CADRIA (Corporation d'accès et de développement du réseau Internet d'Argenteuil)
3. La mission de cet OBNL sera de favoriser l'accès Internet Haute Vitesse au plus grand nombre de citoyens de la MRC d'Argenteuil, et, accessoirement, la corporation pourrait, à ses conditions, favoriser l'accès Internet Haute Vitesse aux citoyens des territoires limitrophes de la MRC (si cela permet notamment d'améliorer la rentabilité du projet);

Échéancier de réalisations et Étapes à venir :

- 11 mars 2009 : Positionnement du conseil de la MRC d'Argenteuil quant au mode de fonctionnement à retenir pour élargir la disponibilité d'Internet Haute Vitesse à travers l'ensemble de son territoire;
- 11 mars 2009 : formation d'un comité de travail de sept personnes pour la mise en place du projet. Ce comité est formé de deux élus municipaux (la mairesse de Brownsburg-Chatham, madame Lise Bourgault, et le maire de Mille-Isles, monsieur Carson Collins), de même que la directrice générale du CLD d'Argenteuil, madame Lise Desrochers, le directeur général de la MRC d'Argenteuil, monsieur Marc Carrière, la greffière de la MRC, madame Renée-Claude L'Allier, l'administrateur réseau, monsieur Stéphane Jourdain, ainsi que le futur gestionnaire de projets, à être embauché par la MRC .
- Mars / Avril 2009 : Début du processus de recrutement en vue de l'embauche d'un gestionnaire de projets, sur une base contractuelle, dont le mandat sera de superviser les étapes de réalisation du projet d'accès à Internet Haute Vitesse (offre d'emploi publiée le 3 avril 2009);

- Avril 2009 : dépôt d'une demande pour la constitution d'un organisme à but non lucratif, auprès du Ministère du Revenu du Québec, Direction du Registre des entreprises;
- 8 avril 2009 : Tenue d'un point de presse et émission d'un communiqué pour exposer le positionnement de la MRC;
- Mai 2009 : Embauche du gestionnaire de projets;
- Printemps 2009 : Formation du conseil d'administration de l'OBNL par le conseil de la MRC d'Argenteuil;
- Printemps 2009 : Enregistrement des droits de propriété relatifs à la fibre optique;
- Été 2009 : Rédaction d'un plan d'affaires;
- Été 2009 : Obtention des licences du CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)
- Automne 2009 : Appel d'offres public auprès de fournisseurs privés pour la construction du réseau et la fourniture des services aux citoyens;
- Automne 2009 : Dépôt de demandes d'aide financière, dans le cadre des programmes gouvernementaux disponibles.

En résumé

Consciente de l'importance que revêt ce dossier, la MRC d'Argenteuil entreprend, dès ce printemps, les démarches en vue de favoriser l'accès Internet Haute Vitesse au plus grand nombre possible de ses citoyens.

La première démarche consiste en la constitution d'un organisme sans but lucratif (OBNL), dont la mission est de favoriser l'accès Internet Haute Vitesse au plus grand nombre de citoyens de la MRC d'Argenteuil.

Dans un deuxième temps, au cours de l'automne 2009, cet OBNL émettra des appels d'offres publics, afin de recevoir des soumissions de promoteurs privés désireux de développer le service Internet Haute Vitesse sur le territoire d'Argenteuil.

Dans un troisième temps, la MRC déposera diverses demandes d'aide financière auprès des autorités gouvernementales compétentes, au cours de l'automne prochain.

Par la suite, une fois les soumissions analysées et les réponses obtenues, de la part des gouvernements quant aux demandes d'aide financière, l'OBNL sera alors en mesure d'évaluer avec plus de précision, les coûts liés au déploiement des infrastructures Internet Haute Vitesse sur le territoire.

Ensuite, un plan de mise en oeuvre pourra être élaboré par l'OBNL.

Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec la MRC d'Argenteuil au numéro (450) 562-2474, poste 234 et à y laisser un message détaillé.

- 30-

Source : Marc Carrière, directeur général, MRC d'Argenteuil
 Renée-Claude L'Allier, greffière, MRC d'Argenteuil